Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Éducation
Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP

Tél. : 01.49.55.50.99 - 01.49.55.51.71
fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2011-2176

Date: 14 décembre 2011

Date de mise en application :**A compter de la rentrée 2011 pour la session d'examen 2013**

Rectifie la note de service DGER/POFE/N2011-2133 du 27 septembre 2011

Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Note de service rectificative de la note de service DGER/POFE/N2011-2133 du 27 septembre 2011 relative au certificat d'aptitude professionnel option « services en milieu rural » : instructions sur la formation en milieu professionnel, la mise en place du contrôle certificatif en cours de formation et les épreuves terminales ponctuelles du domaine professionnel.

Bases juridiques :
Note de service DGER/POFE/N 2003-2033 du 7 mai 2003 relative à l'enseignement et à l'évaluation de l'éducation physique et sportive pour les filières CAPA, BEPA, BTA, baccalauréat technologique et baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole .

Résumé : Rectification du cadrage des CCF en EPS

Mots-clefs : CCF- EPS- APSA

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Conseil Général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole

Cette note de service a pour objet de rectifier les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive, santé et sécurité, relative au module commun MC3 du certificat d'aptitude professionnel option « services en milieu rural » indiquées dans la note de service DGER/POFE/N2011-2133 du 27 septembre 2011 relative au certificat d'aptitude professionnel option « services en milieu rural » : instructions sur la formation en milieu professionnel, la mise en place du contrôle certificatif en cours de formation et les épreuves terminales ponctuelles du domaine professionnel.

Elle reprend les dispositions de la note de service DGER/POFE/N2003-2033 du 7 mai 2003 relative à l'enseignement et à l'évaluation de l'éducation physique et sportive pour les filières CAPA, BEPA, BTA, baccalauréat technologique et baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole.

Elle est applicable à compter de la rentrée scolaire 2011, pour la session d'examen 2013 et les suivantes.

Modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive, santé et sécurité

Les dispositions concernant le cadrage du contrôle en cours de formation indiquées en page 4 de la note de service DGER/POFE/N2011-2133 du 27 septembre 2011, sont remplacées par les dispositions décrites dans le tableau suivant en référence à la note de service DGER/POFE/N2003-2033 du 7 mai 2003 :

Epreuve (module)	Coeff	Nb CCF	Nombre et nature des CCF
Education physique et sportive santé sécurité (MC3)	1	3	3 CCF portant sur au moins 3 APSA Les capacités à mobiliser les connaissances relatives à la biologie sont évaluées au cours d'au moins 2 des 3 CCF. L'une au moins des évaluations est réalisée sous forme orale. L'évaluation de la biologie représente au moins 20% de la note finale obtenue pour le module.

Le sous-directeur des Politiques
de Formation et d'Education

Philippe VINCENT